



**Union nationale des affaires sociales
SNTEFP-CGT**

Syndicat national travail, emploi et formation professionnelle
50 ter, rue de Malte 75011 Paris - syndicat.cgt@travail.gouv.fr
<http://www.cgt-tefp.fr>

Compte-rendu du CTS des DIRECCTE du 17 novembre 2014

Intervention liminaire de la CGT

Vous avez convoqué ce CTS, probablement le dernier de la mandature sur essentiellement 3 points ;

- consultation sur le dispositif Euclid ;
- information sur la directive nationale d'orientation unique des DIRECCTE
- information sur le protocole de gestion interministérielle.

Déjà notons que sur le point central de ce CTS, Euclid, vous ne donnez aucune indication sur les conséquences du décret du 1^{er} aout 2014 relatif au système d'information et de la communication de l'Etat, publié sans aucune consultation préalable des OS de la FP, sur la réorganisation envisagée autour de la généralisation du projet EUCLID, dès janvier 2015. Pourtant ce décret place tous les services informatiques sous l'autorité du 1^{er} ministre et de la DISIC (Direction Interministérielle d'information et de Communication de l'Etat). Ainsi ces services, contre leur dimension structurante, se verront imposer avant toutes décisions l'aval du 1^{er} ministre !

Ce projet s'inscrit dans une démarche de mise en « mode DIRECCTE », et de poursuite forcenée de la RGPP, la REATE, la MAP sous fond de baisse drastique des effectifs que les vocables de simplification, mutualisation/rationalisation ne peuvent cacher, de déstructuration des services de l'Etat avec leurs effets dévastateurs sur l'exercice des missions publiques et les conditions de travail des agents. Nous y reviendrons dans le débat.

Comment ne pas faire le lien avec la situation d'ensemble ?

Une rafale de mesures gouvernementales contre les salariés : remise en cause du repos dominical, des seuils sociaux, des 35 H, du CDI

Une réponse bienveillante aux demandes du MEDEF avec son lot d'exonérations fiscales inédites.

Le pacte de responsabilité, financé par les 21 milliards de coupe en 2015 dans le budget de l'Etat et des collectivités locales constitue le centre des réformes mises en œuvre (les documents transmis à l'occasion des points inscrits à l'ODJ le confirment).

C'est ainsi qu'une nouvelle étape dans la réforme de l'Etat est engagée, menée en complémentarité d'une réforme territoriale (dont la mise en place de maisons de l'Etat sous l'égide des Préfets), avec une réorganisation profonde de la carte territoriale ;

- à l'échelon régional une concentration stratégique autour de 13 ou 14 régions (avec une préfiguration en Franche Comté en vue de la fusion de cette région avec la Bourgogne) ;
- à l'échelon départemental, sous l'objectif d'une concentration des missions régaliennes et opérationnelles, sont visées de nouveaux transferts de compétence à marche forcée, des coupes nettes dans les dotations, la liquidation des collectivités territoriales (les communes et le conseil général),

C'est aussi une réforme de l'administration territoriale de l'Etat qui relance une nouvelle « revue des missions », RGPP ++, qui sous couvert de répondre aux 3 objectifs affichés (identifier les missions de l'Etat -AC + SD- à abandonner ou à transférer y compris à des opérateurs privés, ou à exercer différemment), va aboutir à un renforcement du pouvoir des préfets de région, à de nouvelle coupe dans les services et les effectifs, avec encore des privations à l'horizon, le tout dans un calendrier particulièrement serré puisque tout devrait être bouclé en mars 2015 !

Et dans ce contexte bouleversé, quel devenir pour les DIRECCTE et les UT et les agents des différents services? (la DNO n'en donne pas d'éléments).

Quelle réponse apportée à la dégradation des conditions de travail des agents, alors que ans le même temps, le gouvernement annonce de nouvelles attaques contre le statut général des fonctionnaires (suppressions des catégories/corps), poursuit sa décision de geler le point d'indice jusqu'en 2017, réintroduit la PFR sous une nouvelle appellation la RIFSEEP dont les agents de catégories C seront les premières victimes, continue les plans pluriannuels de suppression des emplois. Au ministère du TEF ce sont 150 emplois de supprimé, c'est la disparition de 200 agents de contrôle dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme SAPIN/REBSAMEN ! Combien dans les secrétariats, les renseignements, l'accueil, dans les fonctions supports (plus de 8 % d'effectif des équipes informatiques entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 !), les services de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ? Alors que vous êtes en pleines discussions autour des dialogues de gestion nous attendons des réponses concrètes.

Enfin, à quelques semaines d'une élection d'importance dans toute la fonction publique, nous constatons un durcissement de l'administration sur l'exercice du droit syndical, et une rupture d'égalité entre régions du fait notamment des protocoles électoraux cf. de leur absence ; nous dénonçons ces remises en cause et nous vous appelons à donner toutes instructions pour y remédier.

Pour la CGT, l'urgence est dans la réponse aux revendications portées !
Pour la CGT, la priorité est dans l'abandon des réformes !

→ Menaces lancées par la FDSEA contre les agents de contrôle de Champagne Ardenne.

Le DGP, JP Mimeur, en réponse à la demande du SNU relayée par la CGT, soulignant que le communiqué du Ministre en deçà des faits particulièrement graves, sources par ailleurs de déstabilisation des agents relèvent de l'incrimination pénale, que les ministres prennent toute leur responsabilité et déposent plainte contre la FDSEA, au moins pour dégradations de biens publics, indique ;

- qu'il partage le choc et comprend la situation traumatisante pour les agents tout en soulignant l'intervention immédiate du ministre et du DGT ;
- qu'il n'a pas mandat pour nous répondre et ne connaît pas par ailleurs si une plainte est envisagée ou en cours ;
- qu'il s'engage à transmettre la demande ;

→ Consultation sur le dispositif EUCLID

A l'appui d'un diaporama (ci-joint), le DSI, M. Tissot, présente l'historique du dispositif Euclid, projet initié en 2011 à la suite de la création des DIRECCTE/DIECCTE en vue d'harmoniser les Systèmes d'Information. La problématique SI, « nécessité de mieux organiser les ressources, d'industrialiser les services, de professionnaliser les processus, de sécuriser les projets » tourne autour de 4 axes ;

- la gouvernance ;
- le technique ;
- le fonctionnel ;
- **l'organisationnel.**

Ce dernier axe est le sujet d'aujourd'hui. EUCLID organise la contribution des agents en charge du SI des DIRECCTE. EUCLID, c'est vrai, s'inscrit dans une démarche d'économie d'emploi (mesure RGPP 2), mais répond aussi à un besoin d'homogénéité.

Le déploiement prévu en 2 étapes (préfiguration lancée en 2012 à l'origine pour 1 an autour de 6 ESIC et 3 GAD, avant la généralisation du dispositif) a été modifié. La préfiguration a été prolongée, pour permettre une étude d'impact sur les conditions de travail des informaticiens et des utilisateurs. Le rapport « Physiofirm », suite à une demande d'expertise du CHSCTR Languedoc Roussillon (région « préfiguratrice ») a fait apparaître des risques psychosociaux et une réponse a dû être apportée au regard de chacune des préconisations. La création en octobre 2013 de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et la reprise à sa charge de ce projet ont permis l'envoi d'un questionnaire à tous les informaticiens, l'organisation d'ateliers thématiques, des échanges avec visites sur site.

Les ESIC :

Missions : la conduite des opérations de proximité (assistance bureautique, opérations de déploiement des solutions nationales ;

Principes : un point d'entrée unique pour le signalement des incidents et demandes, une traçabilité des incidents et demandes, le partage des connaissances, des indicateurs de suivi de la qualité.

Le point de préoccupation : les effectifs ;

L'origine du projet en application de la RGPP 2 : moins 50 emplois. La situation actuelle est de 245 agents (179,5 ETP) au 31 décembre 2013 pour 10 000 agents, avec une projection à fin 2014 de moins 10 % d'agents, soit 163,7 ETP (départ à la retraite). En partant de l'estimation SIDSIC, le minimum vital pour un appui auprès des utilisateurs est un effectif de 165 agents ETP, soit 1 agent pour 70.

Mais le corollaire à ces économies d'emplois, un système perfectionné.

Aujourd'hui, nous sommes à la limite de l'exercice. Il faut recentrer les agents de la filière sur des missions au cœur du métier.

Schéma cible : création de 26 équipes informatiques régionales (ESIC) rattachées à chaque DIRECCTE, et sous l'autorité hiérarchique du RSIC, à revoir dans un an pour tenir compte de la réforme territoriale. Rechercher des agents prêts à s'engager sur du temps plein pour permettre une activité lisible et inscrite dans l'organisation du temps de travail, sur la base du volontariat.

Les GAD (Groupe d'appui aux Direcctes) :

Missions : support au maintien en condition opérationnelle des postes de travail et conduite de projets sur ces infrastructures et postes de travail.

Réalisations : travail important sur ces 3 dernières années.

Effectifs : majoritairement à temps partiel (10, 1 ETP), et donc en nombre insuffisant pour remplir toutes les missions.

Décisions : Créer un Service à Compétence Nationale (SCN) rattaché à la DSI, en vue de mutualiser les moyens de poursuite des missions des GAD.

ESIC/SCN (ex GAD)

Rechercher des agents prêts à s'engager sur du temps plein (ESIC temps partiel possible, mais tendre vers au moins 50 %) pour permettre une activité lisible et inscrite dans l'organisation du temps de travail, sur la base du volontariat. EUCLID sera donc l'occasion de déclencher d'autres discussions en matière d'organisation du travail sous fond de réformes de l'Etat/Territoriale.

Garanties :

- pour le peu d'agents contraint de quitter la filière informatique, un engagement d'aucune perte de rémunération du fait de la perte de la prime de traitement informatique, avec la RIFSEEP (avec le relèvement du plafond) mais rien ne sera écrit ;
- aucune mobilité géographique imposée, mais dans le cadre du SNC, à terme, un regroupement physique est souhaité par l'administration ;
- la consultation des CTR sur la mise en œuvre locale d'EUCLID ;
- un socle commun de formation qui reste à bâtir avec l'INTEFP ;
- GLPI : un outil partagé des gestions des incidents ;
- une transition progressive ESIC/SNC pour ne pas désorganiser les régions sur les effectifs ;

Sur ces éléments communiqués, le CTS est appelé à émettre un avis :

- sur le projet d'arrêté de création du Service à Compétence Nationale (SCN) ;

- sur le principe de généralisation du dispositif Euclid par la création d'une ESIC au sein de chaque DIRECCTE/DIECCTE.

Sur la demande de la CGT sur l'impact du décret FP d'août 2014 mettant tous les services de la « filière » informatique sous l'autorité du 1^{er} ministre et de la DISIC par rapport au dispositif EUCLID.

L'impact est aujourd'hui difficile à identifier et à quantifier notamment sur les sujets organisationnels, ce décret abordant plus les sujets techniques.

A priori, sur la question des effectifs/RH, il n'est pas prévu une extension du périmètre SIDSIC/DDI, et donc a priori les informaticiens de nos services ne sont pas pour l'instant appelés à rejoindre ce périmètre.

Depuis le lancement du projet EUCLID, tout est fait par l'administration pour éviter l'externalisation.

La DSI partage le même regret que les OS de l'absence de cadre statutaire pour les informaticiens.

L'intervention et les questionnements de la CGT

La CGT maintient son inquiétude sur les conséquences pour les personnels et les services relevant de la filière informatique du décret FP.

Elle souligne que les documents – nombreux – présentés par la DGP/DSI sont une bonne synthèse des réflexions et des travaux menés autour du projet EUCLID, et des échanges transparents menés avec les collègues de la filière informatique, qui reconnaissent d'ailleurs « la démarche entreprise de qualification ».

Toutefois, la question centrale, considérée y compris par la DGP/DSI comme « préoccupante », est bien celle de la baisse des effectifs.

Question : alors que l'administration reconnaît « qu'il est nécessaire de prévoir des recrutements adaptés pour maintenir un effectif adéquat », quelle garantie le ministère est-il en mesure de fournir en matière de créations d'emplois dans les années à venir, alors qu'il a « identifié une baisse prévisionnelle massive des effectifs due à des départs naturels, principalement des départs à la retraite » (moins 40 entre le 31 décembre 2013 et 31 décembre 2016) ?

La CGT demande la communication :

- des effectifs cibles par région au niveau des GAD demain SCN (réponse : effectif cible national 20 – réel environ 16) ;
- des effectifs cibles par région pour les ESIC.

Question : dans les régions, comme la Franche Comté, victimes de coupe sombre dans les effectifs, quel est le devenir des collègues obligés de changer de postes ?

- Quelles conditions ? Quel véritable accès à une formation adaptation au nouveau poste ? Quelle garantie de maintien de leur rémunération et pour quelle durée ?

Demande : aujourd'hui, dans le cadre d'un appel à candidature, les agents sont appelés à se repositionner sur des postes en ESIC ou SNC. Si le message est bien d'obtenir par ce biais un engagement des agents, y compris pour celles et ceux qui de manière obligée ont une activité informatique inférieure à 50 % (souvent à 20 %) à se positionner sur la durée sur une fonction qui doit tendre à 100 %, il est inacceptable qu'à cette occasion, leur soit exigé de transmettre un CV et une lettre de motivation. Un état des services doit suffire, nous ne sommes pas dans le privé !

Questions :

Quid du calendrier d'organisation des examens professionnels qualifiants dont la réussite est pour l'agent la garantie du versement d'une prime (ATI, programmeur ...) ? La perspective donnée par la PFR Bis (RIFSEEP) est une mauvaise réponse de la DRH/DSI/DGP.

Quid des garanties données par la DRH/DGP/DSI à des agents qui par suite de promotions, de réussite d'un concours, ont perdu de fait le bénéfice de la prime « informatique » obtenue à la suite de la réussite à un examen professionnel ? Quid de celles et ceux qui ne seraient pas admis dans l'éventualité de l'organisation d'un examen professionnel ?

Quid des garanties données aux agents dans l'obligation d'aller sur d'autres fonctions, en dehors de la PFR bis, quant à l'absence de perte de rémunération ?

Combien d'agents sont concernés par cette situation dans chaque région ?

Quid du droit réel à retour dans sa résidence administrative d'origine aux agents qui dans les 2 ans à venir manifesteraient leur intention de quitter le SCN pour retourner dans leur ESIC ?

Quid de l'organisation effective en région ou par l'INTEFP de formation qualifiante alors que la « nécessité d'en organiser » est pointée par la DRH/DGP/DSI ?

Plus particulièrement sur les missions, où là encore, le « cœur du problème » est dans la diminution des effectifs et avec elle l'aggravation des conditions de travail et d'exercice des missions :

Quid du maintien réel de l'assistance technique apportée aux utilisateurs avec la plus grande réactivité, même s'il est prévu que celle-ci puisse se faire en partie à distance ?

La réponse apportée dans le document remis à l'occasion de cette instance, visant à dire qu'elle se situe dans l'organisation de l'ESIC, cette organisation repose d'abord et avant tout sur les agents dans les UT et UR ; pour ne citer que l'île de France, la situation est aujourd'hui déjà catastrophique : 7 départs en 1 an !

En conclusion, la CGT n'est pas dupe, « simplification, mutualisation, rationalisation, professionnalisation », autant de vocables pour masquer la baisse continue des effectifs, et préparer une structure - un pôle (expression du DSI) - à vocation interministérielle avant externalisation.

La CGT attend des réponses concrètes sur chacune des questions.

Réponses (quand elles existent) du DSI aux questions soulevées par la CGT et autres OS :

Effectif cible par région : il s'agit bien d'un refus de la DSI/DRH de les établir – cela relève d'une gestion locale, il appartient aux régions de le négocier ;

CV/lettre de motivation : il faut que les agents sachent à quoi ils s'exposent, notamment pour ceux qui candidatent au SCN, avec les risques d'isolement.

Le droit au retour : DSI va y réfléchir pour aménager une possibilité après 12 mois mais risque d'être difficile.

Examens professionnels qualifiants : pas de calendrier – pourtant des demandes existent venant des ARS.

Vote sur le projet d'arrêté :

Contre : CGT (3) + UNSA (2)

Abstentions : FO (1) + SNU (2).

→ Information sur la Directive Nationale d'Orientation UNIQUE des DIRECCTE

Le DGP la présente (jointe). Elle est signée par 3 ministres, c'est une première, depuis 13 novembre dernier.

Cette signature sur un document fédérateur en interne et en externe (Préfet) est un acte positif de la reconnaissance de l'entité DIRECCTE dont l'action a été reconnue. Elle permet de passer à l'étape de la promotion d'un service et donne une consistance dans une politique sur un triptyque.

L'objectif a été aussi d'obtenir un document signé avant les dialogues de gestion.

Le moteur de la DNO : le pacte de responsabilité, le projet stratégique de la DGE, le ministère fort, la nouvelle gouvernance territoriale ouverte aux partenaires sociaux.

La toile de fond de la DNO : les réformes de l'Etat et territoriales et la revue des missions publiques.

→ Information sur le protocole de gestions entre les Secrétaires Généraux du ministre des finances et comptes publics, de l'industrie et du numérique, du ministre du travail de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Pour la CGT, sans commentaire, tout est dit : retrait des réformes, réponse aux revendications !